4.12 Expulsion d'un dirigeant, entraîneur, soigneur, adjoint, etc…

	Actifs 2ème - 5ème ligue, Juniors A – B - C, Seniors et Féminines	Juniors D
1ère sanction	CHF 100.- + 10 pts de fair-play min. 1 match de suspension	CHF 100.- + min. 1 match de suspension
2ème sanction	CHF 150.- + 10 pts de fair-play min. 1 match de suspension	CHF 150.- + min. 1 match de suspension
3ème sanction	CHF 300.- + 10 pts de fair-play et retrait de 3 pts. Minimum 2 matches de suspension	CHF 300.- + retrait de 3 pts. Minimum 2 matches de suspension

La personne expulsée ne pourra suivre le match pour lequel elle est suspendue que depuis les tribunes. Sa présence avant et pendant le match dans les vestiaires, le tunnel des joueurs, la zone technique ou sur le terrain est interdite, de même que toute communication avec l'équipe avant et pendant le match.

Les sanctions sont à purger uniquement en championnat et seront doublées en cas de non-respect.

4.13 Suspension d'un dirigeant, entraîneur, soigneur, adjoint, etc…

Actifs 2ème – 5ème ligue	Juniors A – B – C	Juniors D – E – F
CHF 30.- / mois	CHF 30.- / mois	CHF 20.- / mois